

NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

Un exemple de partenariat public- privé dans le secteur des archives

**Hélène Cadieux
Marie-Andrée Fortier
Bernard Savoie**

Plusieurs participants et observateurs ont vu dans la journée Portes ouvertes – qui a permis d'accueillir, en novembre 2003, plus de 600 personnes au Centre d'archives, de généalogie et d'histoire, situé dans les nouveaux espaces de la Maison de la culture de Gatineau – la fin d'une longue aventure. En fait, même s'il s'agissait, pour les artisans du projet, du résultat de plus de dix ans de travail acharné, nous constatons, deux ans plus tard, qu'il s'agissait plutôt du début d'une autre aventure.

L'objectif de cet article est de faire le point sur le développement de ce projet devenu réalité. Nous voulons, dans un premier temps, présenter la genèse et les principes autour desquels il a évolué, pour ensuite expliquer en quoi il est innovateur sous plusieurs aspects. Une troisième partie sera consacrée aux conditions de réussite d'un tel projet, mais aussi aux « irritants » qui peuvent surgir dans un contexte où le personnel et les bénévoles de quatre organismes œuvrent dans les mêmes locaux. Nous concluons en présentant quelques projets que nous entendons mener à terme au cours des prochaines années, projets qui, pour la plupart, n'auraient pu voir le jour sans les conditions actuelles.

UNE AVENTURE DE PRÈS DE DIX ANS

Les participants au projet

Les Archives nationales du Québec, présentes en Outaouais depuis 1977, occupaient des locaux dans le sous-sol d'un édifice administratif de Hull. Elles avaient présenté, en 1989, un projet de relocalisation aux autorités du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Après avoir obtenu successivement l'approbation de ce ministère et celle du ministère des Services gouvernementaux (autrefois Approvisionnement et Services) en 1994, il ne restait plus qu'à trouver des locaux qui

répondraient aux besoins d'un service d'archives. La Société immobilière du Québec (SIQ), organisme responsable de la gestion des espaces pour l'ensemble des ministères et organismes publics, favorisait un réaménagement dans l'édifice qu'occupaient les ANQ, plutôt qu'un déménagement. Pour les ANQ, cette proposition de la SIQ n'était guère séduisante puisque les conditions de conservation de cet édifice ne répondaient pas aux normes exigées pour un service d'archives; d'autre part, le fait de répartir les espaces nécessaires aux ANQ sur deux étages n'était guère réaliste compte tenu que le personnel des ANQ ne comptait que trois personnes.

Précisons qu'à la même époque : 1) la Division des archives de la ville de Gatineau (1975-2001) manquait d'espace de conservation pour ses archives et était à la recherche de nouveaux locaux; 2) le Service des loisirs et de la culture de la ville songeait déjà à agrandir la salle Odyssée de la Maison de la culture, construite quelques années plus tôt pour la diffusion de spectacles; 3) en 1994, l'Outaouais était une des trois régions du Québec (avec Laval et les Laurentides) à ne pas avoir, sur son territoire, de service d'archives privées agréé et qu'aucune des sociétés d'histoire possédant des archives privées ne satisfaisait aux critères d'agrément¹.

C'est donc dans ce contexte tout particulier qu'un projet a démarré. En effet, pourquoi ne pas profiter de cette situation pour régler tous les problèmes précités en créant, dans un lieu unique, un centre culturel intégré qui réunirait : le Centre de l'Outaouais des Archives nationales du Québec, la Division des archives de la ville de Gatineau, un centre agréé d'archives privées, de même que la Société de généalogie de l'Outaouais (SGO) et la Société d'histoire de l'Outaouais (SHO) à qui les ANQ prêtaient des locaux depuis plusieurs années. Le projet permettrait même de répondre aux besoins exprimés par une école de danse et une école de musique, elles aussi logées dans des locaux inadéquats. Rappelons que la Maison de la culture logeait déjà, en plus d'une salle de spectacles, une bibliothèque et une salle d'exposition. C'était donc cet édifice municipal qu'il fallait agrandir et qui était visé par ce projet intégrateur.

Initiative de la Ville de Gatineau

La Ville de Gatineau a donc réuni tous les intervenants du projet autour d'une même table en ayant soin d'inviter des représentants de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), qui gère les programmes d'aide financière de soutien aux équipements culturels. Un service d'archives privées agréé étant admissible au programme d'équipements culturels pour une subvention pouvant aller, à l'époque, jusqu'à 75 % des coûts de construction, la Ville avait tout intérêt à soutenir la création et l'agrément d'un service d'archives privées, rendant par le fait même une partie des travaux de construction admissibles à l'aide financière; ne resterait à la Ville et aux ANQ qu'à payer les coûts liés aux espaces qu'elles occuperaient. La direction régionale du MCCQ a immédiatement adhéré aux objectifs poursuivis et un dossier a été préparé pour approbation par la Ministre.

Dès le début, des discussions ont été entreprises entre les autorités municipales et celles du Ministère pour fixer les balises concernant la location des espaces aux ANQ. Ces discussions étaient importantes dans le contexte où les instances municipales voulaient s'assurer, au départ, que la base du projet s'appuierait sur un véritable partenariat et non pas sur une tentative de délestage des responsabilités gouvernementales. L'avenir

démontrera que les ententes, une fois finalisées, seront à l'avantage de l'ensemble des organismes.

Parallèlement aux discussions concernant la détermination des coûts liés à la location des locaux par les ANQ, la Ville a fait préparer des plans préliminaires. Les réunions ont commencé avec l'équipe d'architectes et d'ingénieurs responsables du projet. Les premiers échanges ont vite permis de constater que le projet, grâce aux espaces communs prévus pour la réception, le traitement et la consultation des documents, de même que pour les expositions, pourrait répondre aux besoins des trois centres d'archives, tout en diminuant l'espace total nécessaire à la tenue des activités de chacun. Mentionnons, à titre d'exemple, le cas des ANQ qui voyaient leurs besoins passer de 1 202 m² à environ 780 m², ce qui représentait une économie de loyer considérable. Il est intéressant de rappeler que ce projet a été présenté au congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec qui s'est tenu à Rimouski en 1996 et dont le thème était « Concertation et partenariat ».

Dès l'annonce, en août 1995, de l'accord de principe de la ministre de la Culture et des Communications au projet de construction d'un « centre intégré de services culturels », la Ville de Gatineau propose à sa population un règlement d'emprunt pour concrétiser le projet. Ce dernier étant rejeté à deux reprises par les citoyens de la Ville (en 1995 et en 1997), le projet est mis en veilleuse jusqu'à ce que la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) démontre de l'intérêt pour prendre la relève, en 1998. Les problèmes ne sont toutefois pas tous résolus : le mandat de la CUO n'incluait pas la gestion d'équipements culturels et le financement d'organismes culturels. Elle a donc dû faire modifier sa loi constitutive par la présentation d'un projet de loi privé réalisé partiellement en novembre 1999. Mais une erreur technique fera en sorte que, si la CUO obtenait ainsi le droit de gérer les équipements culturels, elle ne pouvait toutefois pas financer des organismes culturels. Un autre délai d'un an sera nécessaire pour remédier à ce problème. Ceci nous amène à l'an 2000, au moment où l'on commence à parler de fusions municipales et d'une possible abolition de la Communauté urbaine. Finalement, ce n'est qu'à la toute dernière minute que la CUO accepte, le 7 décembre 2001, soit moins d'un mois avant sa dissolution, la subvention de 4,3 M\$ du ministère de la Culture et des Communications pour l'agrandissement de la salle Odyssée et la création du Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais qui sera intégré à la Maison de la culture de Gatineau. Le coût total du projet est évalué à 12,9 M\$ et sera finalement géré par la nouvelle Ville de Gatineau, la Maison de la culture étant un édifice municipal.

L'agrément du Centre régional d'archives de l'Outaouais

Parallèlement à la poursuite de toutes ces démarches, un centre d'archives privées est créé. Le principal mandat du Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) est de doter l'Outaouais d'un centre d'archives agréé et de gérer le volet archives privées du futur centre culturel. La Ville de Gatineau a grandement favorisé la mise sur pied du Centre régional d'archives de l'Outaouais. En effet, dès le départ, le chef de la Division des archives au Service du greffe accepte le poste de directeur général de la nouvelle corporation. De plus, la Ville loge gratuitement le CRAO et accepte de lui transférer une partie significative de ses fonds d'archives privées, relevant beaucoup plus du mandat de la nouvelle corporation.

Le projet de construction ayant connu de nombreux retards, les activités du CRAO ont été réduites au minimum durant ses premières années d'existence. Même s'il a acquis quelques fonds d'archives, les activités de traitement et de diffusion ont été limitées durant cette période, l'organisme étant en attente de locaux permanents et d'équipements adéquats pour prendre sa place dans le milieu des archives de l'Outaouais. Malgré tout, le CRAO a envoyé sa demande d'agrément au MCCQ en juillet 1998. Le Ministère agrée l'organisme le 20 juin 2002, après que le projet d'agrandissement de la Maison de la culture ait été relancé, avec l'annonce faite par la ministre, en décembre 2001, d'une subvention de 4,3 M \$ pour la réalisation du projet incluant les volets archives, danse et musique, ainsi que l'agrandissement de la salle de spectacles Odyssee.

Les fusions municipales et la construction du Centre d'archives, de généalogie et d'histoire

L'annonce de la fusion de la Communauté urbaine de l'Outaouais et des villes d'Aylmer, de Buckingham, de Gatineau, de Hull et de Masson-Angers, le 1^{er} janvier 2002, vient changer la donne. Alors qu'à l'origine le projet visait seulement l'ancienne Ville de Gatineau, soit les trois employés de la Division des archives et la conservation d'environ 1 350 mètres linéaires d'archives, la nouvelle réalité était tout autre. Il fallait maintenant songer à modifier le projet de façon à pouvoir loger les onze employés de la nouvelle Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe et conserver plus de 3 200 mètres linéaires d'archives de la nouvelle Ville de Gatineau et ce, sans même pouvoir envisager la possibilité de construire plus grand que prévu. Au point où en était le projet, il était hors de question de prévoir la moindre modification à la structure extérieure qui aurait entraîné une augmentation des coûts et mis le projet en péril!

Une gestion très serrée des espaces a donc été effectuée et quelques réaménagements intérieurs ont été apportés aux plans d'origine. À titre d'exemple, l'élimination d'un long corridor a permis d'augmenter la superficie initiale du dépôt de 10 %. De plus, des bureaux prévus pour le Service des loisirs et de la culture ont été libérés pour le personnel du volet gestion des documents. Malgré ces efforts, les espaces prévus qui devaient, au départ, satisfaire les besoins de conservation des archives municipales pour une dizaine d'années, étaient déjà tous occupés.

DES ENTENTES QUI RAPPORTENT

Le Centre de l'Outaouais des ANQ et le CRAO

Grâce à la subvention de soutien aux archives privées obtenue du ministère de la Culture et des Communications, le CRAO a pu augmenter le rythme de ses activités au début de 2003. En mars, le chef de la Section de la gestion des documents et des archives de la ville de Gatineau, qui assumait le rôle de directeur général de l'organisme depuis sa création, quitte ce poste à la suite de l'embauche d'une directrice générale. À partir de cette date, le nouveau centre agréé s'active, notamment pour préparer le déménagement à la Maison de la culture. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'une entente de partage de services a été signée entre le CRAO et les ANQ. L'objectif de cette

entente, pour les deux organismes, est de concerter les efforts en matière de services aux chercheurs de la façon suivante :

- les heures de service à la clientèle au comptoir sont partagées à parts égales entre les deux partenaires, chacun assurant le service durant dix-sept heures et demi par semaine ;
- les ANQ prêtent au CRAO trois accès à leur base de données PISTARD, ce qui permet au centre agréé de gérer, de décrire et de diffuser les fonds d'archives qu'il détient ;
- les ANQ fournissent au CRAO une ligne Internet et les adresses de courrier électronique nécessaires au personnel ;
- les ANQ autorisent le CRAO à utiliser, à des fins reliées à son mandat, toute somme reçue à la suite de la reproduction des documents non textuels (photographies, cartes, plans) leur appartenant. Le CRAO devra assurer la gestion des reproductions auprès des chercheurs.

La Ville et le CRAO

Pour sa part, la Ville de Gatineau offre au CRAO le service de téléphonie, les frais de poste et l'assurance responsabilité civile. De plus, la Ville supporte le personnel du CRAO et des ANQ au niveau du service à la clientèle au comptoir de prêt.

Le CRAO et la Ville ont également convenu d'une entente sur le prêt d'espace de rangement dans le dépôt, pour répondre aux besoins de la Ville qui, avec la fusion, manque cruellement d'espace d'entreposage. Le CRAO, qui possède des espaces excédentaires pour les prochaines années, a accepté de prêter une partie de son rayonnage. Cela a permis à la Section de la gestion des documents et des archives de poursuivre le tri et le traitement de ses archives et ainsi, de récupérer de l'espace.

Le Centre de l'Outaouais des ANQ et la SGO

Les ANQ et la Société de généalogie de l'Outaouais (SGO) ont une longue tradition de partage de services. Depuis plus de 25 ans, en échange de locaux que lui prêtent les ANQ, la SGO assure l'ouverture du Centre en soirée, prête sa collection d'ouvrages généalogiques à la clientèle des ANQ et assure aux chercheurs de la région la formation de base en généalogie. Cette collaboration n'est certainement pas étrangère au fait, qu'en 2002-2003, près de 5 000 personnes ont signé le registre des chercheurs, faisant de l'Outaouais le 3^e centre le plus fréquenté du réseau des ANQ, après Québec et Montréal.

Le déménagement dans les nouveaux locaux a été l'occasion d'élargir ce partenariat : la Société de généalogie assure la présence d'un bénévole dans la salle de recherche, de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, pour venir en aide aux chercheurs en généalogie. La SGO s'engage également, en échange des revenus qu'elle en retire, à assurer la gestion des reproductions des documents textuels. Elle partage avec les ANQ les coûts de fonctionnement des lecteurs de microformes ainsi que les produits nécessaires à leur entretien. Elle assure également la gestion des publications en généalogie que possèdent les ANQ.

Ces deux ententes font en sorte que le personnel des ANQ – rappelons que l'équipe est composée de trois personnes – est dégagé d'une bonne partie des tâches de référence en salle, temps qui peut être alloué au traitement, fonction qui avait été quelque peu négligée au cours des dernières années, la priorité étant toujours donnée au service aux chercheurs.

Il a également été entendu par les ANQ, la Ville et le CRAO que la reproduction numérique des documents iconographiques serait sous la responsabilité du CRAO qui s'est procuré un numériseur pour répondre aux besoins des partenaires. Cette entente permet par ailleurs au CRAO de générer des revenus lui permettant d'assurer une partie de ses coûts de fonctionnement.

La Ville et la SGO

La Ville de Gatineau, par l'entremise de la Division bibliothèque, du Service des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, a signé un protocole d'entente avec la SGO concernant le prêt de ses ouvrages généalogiques conservés à la bibliothèque de la Maison de la culture. Cette entente concerne près de 500 ouvrages dont les dictionnaires généalogiques Drouin. Plusieurs de ces publications sont complémentaires à celles que possède la SGO et seront dorénavant conservées dans le centre de documentation de la salle de recherche du Centre d'archives, de généalogie et d'histoire. Les chercheurs ont donc accès aux publications généalogiques de la SGO et de la Ville à un seul endroit. La Ville a également mis à la disposition des chercheurs des lecteurs de microfilms et de microfiches.

QUELQUES « IRRITANTS »

Image de chacun des organismes

Malgré la meilleure volonté du monde, il y a des occasions où l'image institutionnelle de chacun des partenaires est mise de côté au profit d'une appellation plus générique. Par exemple, quand on parle de la salle de recherche, l'habitude a été prise de faire référence au Centre d'archives, de généalogie et d'histoire, plutôt que de faire référence à la salle des ANQ, du CRAO, de la Ville et de la SGO. Le chercheur ne sait pas toujours exactement pour quel organisme travaille la personne qui lui vient en aide, ou à qui appartient le document d'archives qu'il consulte; l'important, selon nous, c'est qu'il reçoive un service rapide et des réponses adéquates.

Après une expérience de plus d'un an, on peut affirmer sans risque de se tromper que le volet généalogique est bien en place, quoique peut-être un peu trop aux dires de certains chercheurs qui trouvent que le volet « historique » est quelque peu mis à l'écart au profit de la généalogie. Nous comptons réagir à ces commentaires en augmentant nos interventions, au cours de la prochaine année, auprès de cette clientèle. Nous prévoyons organiser une rencontre avec les chercheurs fréquentant le Centre pour des fins autres que généalogiques, afin de mieux identifier leurs besoins et de définir les meilleures façons de les combler.

Acquisition d'archives privées et évaluation monétaire des fonds

S'il est fort utile pour le chercheur de retrouver en un seul lieu les archives qu'il consultait auparavant à plusieurs endroits, les choses sont plus complexes pour

le donateur. Actuellement, nous devons vivre avec une situation – que nous espérons temporaire – où seules les ANQ détiennent une désignation de catégorie « A », reconnue par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC), qui leur permet d'émettre des reçus officiels pour fins d'impôt sur le revenu. Soulignons que les certificats fiscaux émis par un organisme de catégorie « A » sont souvent plus généreux pour le donateur qu'un reçu à titre de don de bienfaisance qui peut être donné par un organisme de bienfaisance qui ne détient pas cette catégorie « A ».

La situation se complique au quotidien, car les donateurs de l'Outaouais sont très au fait des avantages fiscaux des donations d'archives, ce qui met parfois le CRAO en difficulté. En effet, comment expliquer à un donateur potentiel que le reçu d'impôt donné par les ANQ (qui peuvent émettre des certificats fiscaux) sera plus élevé que celui du CRAO ou de la Ville (don de bienfaisance seulement), dans un contexte où les documents seront conservés dans un même dépôt et qu'ils seront accessibles aux mêmes utilisateurs. Le CRAO et la Ville ont déposé récemment une demande auprès de Patrimoine canadien pour obtenir une désignation de catégorie « A ». En attendant, ils signent des contrats de prêts et, jusqu'à présent, en discutant avec les donateurs potentiels, ils n'ont pas perdu d'opportunités d'acquisitions.

Le partage des acquisitions entre les trois organismes est divisé de la façon suivante : la Ville de Gatineau favorise l'acquisition des fonds et de collections d'archives privées complémentaires à ses fonds institutionnels, qui permettent une meilleure compréhension de son histoire. Pensons notamment aux fonds de maires et de conseillers, à ceux d'organismes, d'associations, de groupes divers ayant participé ou marqué la vie municipale.

Les Archives nationales acquièrent essentiellement les fonds de politiciens provinciaux (le CRAO ne désirant pas diviser ces fonds entre les deux organismes, puisque les ANQ en possèdent déjà plusieurs) et ceux des associations provinciales qui ont un volet régional (par exemple, l'Association des coopératives d'économie familiale, qui a des bureaux dans plusieurs régions du Québec, ou la Fédération des Scouts et Guides du Québec). Également, elles jouent un rôle de suppléance pour les acquisitions qui ne sont du ressort d'aucun autre organisme de la région.

Le CRAO acquiert plus particulièrement les archives d'individus et d'organismes ayant joué ou jouant un rôle dans le développement économique de l'Outaouais et celles d'associations dont le siège social est situé en Outaouais. De façon plus globale, il désire conserver des documents de personnes physiques et morales qui ont contribué à la création, au développement et au rayonnement de l'Outaouais, dans tous les secteurs.

Le service de la référence au quotidien

Le partage des responsabilités pour le service de la référence a obligé les partenaires à se concerter pour s'assurer que les procédures mises en place répondent aux besoins administratifs des organismes impliqués, tout en étant les plus simples possibles pour les chercheurs. Le suivi des dossiers en salle de recherche en est un bon exemple. Il faut, pour un chercheur qui se présente une deuxième ou une troisième fois en salle et qui a exposé la problématique de sa recherche lors d'une première visite, qu'un minimum d'information soit consignée pour faciliter le suivi, surtout si le service de la référence n'est pas assuré par la même personne à chacune des visites du chercheur.

Statistiques

Des ajustements ont dû être faits pour la compilation des statistiques, les besoins variant à cet égard d'un organisme à l'autre. Par exemple, comment demander à un bénévole de la Société de généalogie de compiler l'information nécessaire aux Archives nationales ou au CRAO? Ou comment permettre à la SGO d'obtenir de l'information qui lui sera utile (par exemple, le pourcentage de chercheurs membres ou non de l'organisme), sans pour autant multiplier le nombre de formulaires utilisés? Autant de questions qui ont dû faire l'objet de discussions, pour en arriver à développer un certain nombre de formulaires qui répondent aux besoins de tous.

La reproduction des documents

Chaque organisme avait au départ ses règles et procédures spécifiques concernant la reproduction de documents. Dans certains cas, les services étaient offerts à l'interne; dans d'autres circonstances, on devait faire appel à des ressources externes. Les prix variaient considérablement d'un organisme à l'autre.

Un consensus entre les quatre partenaires a dû être établi. Il n'a pas toujours été facile d'y arriver, les lois régissant les pratiques n'étant pas les mêmes pour un organisme privé, pour une ville ou pour un ministère. Nous avons cependant pu développer une grille tarifaire qui, pour l'instant, semble répondre aux besoins des partenaires et des utilisateurs.

Des procédures et pratiques communes ou particulières à chacun?

Une mise à jour des procédures de consultation a été rédigée et diffusée en salle. Encore une fois, la pratique variait d'un organisme à l'autre. Fallait-il porter des gants en tout temps ou en certaines circonstances? Prêter un dossier ou une boîte? Et dans le cas du prêt de boîte, une ou plusieurs boîtes à la fois? Des compromis ont été faits, des règles communes ont été rédigées et sont diffusées, sous forme de signets, sur les tables, en attendant la rédaction d'un guide du chercheur, prévue cette année.

DE NOMBREUX AVANTAGES

Hausse de fréquentation de 43 % en huit mois

À court terme, le déménagement à la Maison de la culture a eu des résultats inespérés. Au cours des huit premiers mois d'occupation des nouveaux locaux, le nombre de chercheurs a augmenté de plus de 40 %². Pour la première année complète de fonctionnement, soit d'avril 2004 à mars 2005, l'augmentation a été de 26,7 %. On s'attendait certes à une augmentation de la clientèle, mais pas de cet ordre.

Cette hausse peut bien sûr s'expliquer par l'augmentation des heures d'ouverture (la présence d'un bénévole de la SGO permet l'ouverture des salles durant l'heure du midi). Toutefois, le fait que le Centre d'archives, de généalogie et d'histoire soit situé dans un édifice culturel, avec la bibliothèque municipale, constitue certainement un élément important pour expliquer sa popularité. Soulignons, qu'annuellement, plus de 500 000 personnes fréquentent la Maison de la culture de Gatineau.

La présence d'un stationnement gratuit est également un élément de fréquentation non négligeable. Antérieurement, les chercheurs des ANQ étaient confrontés à un sérieux problème de stationnement dans le secteur Hull de la nouvelle ville de Gatineau. Aujourd'hui, même si le système de transport en commun vers le Centre d'archives, de généalogie et d'histoire a été amélioré au cours de la dernière année, il cause toujours certains problèmes aux chercheurs qui doivent compter sur les autobus pour s'y rendre. Par contre, la situation ne peut que s'améliorer vu le développement résidentiel, commercial et institutionnel autour de la Maison de la culture.

On peut prévoir que cette hausse n'est pas que temporaire et que l'achalandage continuera d'augmenter. Le seul fait de pouvoir consulter l'ensemble des documents d'archives à un seul endroit constitue certes un fort incitatif pour le chercheur. Mais nous comptons également diversifier notre clientèle en mettant davantage en valeur les fonds que nous conservons. À cet égard, le Centre d'interprétation du patrimoine et les expositions virtuelles (dont il sera question un peu plus loin) sont deux moyens que nous prévoyons utiliser pour y parvenir.

Partage de responsabilités en fonction des forces de chacun

Encore une fois, il est important rappeler que le projet regroupe un ensemble de petits organismes. Ce qui nous apparaît comme étant des atouts importants pourra sembler aller de soi pour le lecteur qui œuvre au sein d'un plus gros organisme. Nous sommes en effet régulièrement impressionnés par l'ensemble de l'expertise dont nous disposons maintenant, en comparaison avec la situation antérieure. Si certains préfèrent rédiger des documents communs destinés à l'ensemble des partenaires, d'autres vont choisir de faire les recherches historiques pour la tenue d'expositions, de se charger des relations avec les fournisseurs et les médias ou de développer les outils informatiques nécessaires à la réalisation des activités.

Ces nombreux changements ont nécessité beaucoup d'adaptations et de tractations, sans parler des discussions de couloirs, difficiles quand on est le seul gestionnaire ou professionnel de notre organisation. Combien de fois, depuis un an, nous sommes-nous retrouvés dans un bureau à discuter de façon informelle d'un problème et trouver, ensemble et rapidement, des solutions, simplement en discutant? Il s'agit ici d'avantages « non conventionnés » et qui sont évidemment fonction de la personnalité des gens en présence mais qui, dans notre cas, furent un réel avantage.

L'AVENIR...

Le Centre d'interprétation du patrimoine

Dès l'élaboration des plans préliminaires en 1995, il était important pour les initiateurs du projet de prévoir un lieu de diffusion, une vitrine pour les archives. C'est ainsi qu'un espace a été prévu au rez-de-chaussée de la Maison de la culture pour favoriser l'organisation d'expositions. Sous la responsabilité de la Section de la gestion des documents et des archives de la Ville de Gatineau, des ANQ et du CRAO, le Centre d'interprétation du patrimoine (CIP) a vu le jour en septembre 2004 à la suite d'une étude établissant le concept de ce lieu de mise en valeur de notre patrimoine archivistique.

L'objectif du CIP est, à partir d'outils peu coûteux, multifonctionnels et simples d'utilisation, de mettre en valeur le patrimoine archivistique et historique de l'Outaouais, de produire et de présenter des expositions et de favoriser le partenariat entre les divers organismes patrimoniaux de l'Outaouais et, à l'occasion, de l'extérieur de la région. Nous souhaitons mieux faire connaître l'histoire de la région, les services offerts par le Centre d'archives, de généalogie et d'histoire, pour ainsi diversifier la clientèle du centre et sensibiliser la population à l'importance de préserver notre mémoire collective.

Une programmation a été élaborée pour les prochaines années. Celle-ci tient compte autant de la variété et de la richesse des fonds conservés par les trois partenaires que des activités ou des événements régionaux. Beaucoup d'énergie a été nécessaire pour la réalisation de la première exposition qui s'effectuait en même temps que la création du CIP. L'exposition *Plus que des forêts et des rivières, l'Outaouais culturel au XX^e siècle* et le Centre d'interprétation ont été inaugurés durant le week-end des Journées de la culture, à la fin septembre 2004. L'exposition actuelle *Au nom de la loi en Outaouais* porte sur la justice et le travail des policiers. Encore une fois, le partenariat et une collaboration étroite entre les organismes ont fait un succès de ces deux projets.

Le défi sera maintenant de réussir à maintenir la qualité du produit offert, la fréquence des expositions et à les intégrer plus efficacement à nos activités régulières. Tous les collègues qui travaillent dans des centres d'archives savent que les activités liées à la diffusion sont souvent celles qui ont tendance à être mises de côté, car elles demandent énormément de temps. Il faudra résister à cette tentation si on veut faire du Centre d'interprétation du patrimoine notre principal outil de promotion, notre vitrine auprès des chercheurs et des visiteurs.

Exposition virtuelle

Le fait de regrouper sous une même enseigne des organismes privés et publics ouvre la porte à un éventail de programmes de financement plus large que ceux auxquels un seul organisme est admissible. Nous serons ainsi mieux en mesure de présenter des projets dans le cadre de nombreux programmes, en utilisant les fonds d'archives conservés par les trois organismes, augmentant d'autant les chances d'obtenir régulièrement de l'aide financière.

Le CRAO a été le premier à obtenir une subvention importante qui, en bout de ligne, bénéficiera aux trois organisations. Étant un organisme à but non lucratif et privé, les programmes de subvention auxquels il est admissible sont plus nombreux et plus diversifiés que pour les organismes publics. Cet état de fait a permis au CRAO, en 2004-2005, d'obtenir une subvention pour la création d'une exposition virtuelle qui a été réalisée de concert avec la Ville et les ANQ. La mise en commun de nos fonds d'archives, comme celle de l'expertise des partenaires, a permis de diffuser sur le Web plus de 4 000 images sur le développement de l'industrie forestière en Outaouais de 1860 à 1960. Cette exposition virtuelle contient également un outil pédagogique pour les étudiants des niveaux secondaire et collégial. Cette exposition peut être visitée à l'adresse suivante : www.craoutaouais.ca.

Milieu scolaire

En plus d'outils pédagogiques, le Centre d'archives, de généalogie et d'histoire désire développer un partenariat privilégié avec le milieu scolaire. Considérant que dans le cadre de sorties scolaires, des classes de niveaux primaire et secondaire visitent régulièrement la Maison de la culture (bibliothèque, spectacles, ateliers d'animation, etc.), nous nous proposons d'offrir une gamme d'activités à cette clientèle, à savoir : portefeuilles archivistiques, films historiques, présentation d'expositions virtuelles, visite du Centre, etc. Une rencontre de l'ensemble des organismes logés à la Maison de la culture et de représentants du milieu scolaire est d'ailleurs prévue à l'automne 2006, afin de mieux identifier les besoins de cette clientèle. Nous pourrions par la suite développer et proposer un programme culturel qui permettrait aux élèves des écoles de passer une journée à la Maison de la culture, en profitant des ressources que peut offrir chacun des organismes qui y est logé.

CONCLUSION

Nous sommes conscients que le niveau d'intégration des services offerts en Outaouais est le résultat d'une conjoncture particulière. Un projet comme le nôtre ne peut probablement pas être exporté intégralement dans beaucoup d'autres régions. Mais considérant le contexte économique actuel, nous sommes convaincus que l'avenir ne peut être profitable qu'à ceux qui travaillent en partenariat et qui tiennent compte des besoins particuliers de chaque partenaire.

La base d'une telle approche est fondée selon nous sur, d'une part, le respect mutuel de l'ensemble des partenaires – organismes et individus – nonobstant l'importance de chacun et, d'autre part, sur le fait que tous doivent y retrouver quotidiennement leur compte. À cet égard, tous les projets que nous avons réalisés depuis notre aménagement à la Maison de la culture ont permis à l'ensemble de notre personnel de réaliser conjointement des projets qui, autrement, n'auraient pu voir le jour. Nous croyons que les chercheurs et les citoyens de Gatineau et de l'Outaouais demeurent les premiers bénéficiaires de ce projet innovateur.

NOTES

1. De 1989 à 1994, le ministère de la Culture et des Communications a agréé près d'une vingtaine de services d'archives, organismes avec lesquels les ANQ partagent l'acquisition, le traitement et la diffusion des archives privées produites dans les différentes régions du Québec. À la fin de 2005, le nombre de services agréés était de 29.
2. De décembre 2002 à juillet 2003, le nombre d'utilisateurs était de 3 253, comparativement à 4 672 pour la période de décembre 2003 à juillet 2004.